# RÈGLEMENT OFFICIEL
# LES BOUCLES DE SANARY

**Dimanche 11 avril 2027 – Sanary-sur-Mer**

## Article 1 : Organisation

La Boucle Bleue, la Boucle Rose et la Boucle des Pitchounes sont des épreuves organisées par l'association Sanary Running, affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), avec le soutien de la Ville de Sanary-sur-Mer.

L'organisateur peut être contacté pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par mail à l'adresse 295 avenue du stade 83110 Sanary sur Mer ou par téléphone au 07.59.52.79.19.

## Article 2 : Date, horaires et parcours

La manifestation se tiendra le dimanche 11 avril 2027 à Sanary-sur-Mer, avec un départ et une arrivée devant la mairie.

Cet événement comporte trois épreuves :

- **La Boucle Bleue :** course sur route de 10 km chronométrée – départ à 9h00 – limitée à 500 participants.
- **La Boucle Rose :** parcours de 5 km, accessible en courant ou en marchant, non chronométré – départ à 9h15 – limité à 250 participants.
- **La Boucle des Pitchounes :** course enfants gratuite et non chronométrée – (distance, horaire et nombre de participants à défini)

Une partie des recettes de la Boucle Rose sera reversée à la recherche contre le cancer.

Il est recommandé aux participants de privilégier le covoiturage afin de ne pas saturer les zones de stationnement de la commune.

## Article 3 : Conditions de participation

### 3-1 : Participants majeurs

Conformément au Code du sport et à la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme en vigueur à la date de la manifestation, les participants à la Boucle Bleue devront disposer :

- Soit d'une licence FFA en cours de validité le jour de la manifestation et autorisant la participation à l'épreuve ;
- Soit d'un Pass Prévention Santé (PPS) en cours de validité, accessible sur le site https://pps.athle.fr/.

**IMPORTANT :** l'inscription sera validée à condition que les nom et prénom soient saisis à l'identique sur le PPS et sur le formulaire d'inscription en ligne.

Les conditions de participation à la Boucle Rose, épreuve non chronométrée accessible aux coureurs et aux marcheurs, seront définies conformément à la réglementation applicable à cette épreuve.

### 3-2 : Participants mineurs

La participation des mineurs est soumise à une autorisation parentale signée par leur représentant légal.

Lorsque la réglementation applicable à l'épreuve l'exige, les participants mineurs devront également disposer :

- Soit d'une licence sportive FFA en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course ;
- Soit d'une attestation relative au questionnaire de santé du sportif mineur, renseigné conjointement par le mineur et son représentant légal.

Si les réponses au questionnaire de santé le nécessitent, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition, datant de moins de six mois, sera demandé.

**IMPORTANT :** les informations figurant sur les justificatifs devront correspondre à celles renseignées lors de l'inscription.

### 3-3 : Catégories d'âge

Les épreuves sont ouvertes aux participants licenciés ou non, dans le respect des catégories d'âge et des distances maximales autorisées par la Fédération Française d'Athlétisme pour la saison 2026-2027.

- **La Boucle Bleue – 10 km :** à partir de la catégorie Cadets (U18), participants nés en 2011 et avant.
- **La Boucle Rose – 5 km :** ouvert à tous.
- **La Boucle des Pitchounes :** [catégories d'âge et distances à définir].

## Article 4 : Mode d'inscription

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site internet de notre partenaire Chronosports :

https://chronosports.fr/evenement/boucle-bleue-2027/

Les inscriptions pourront également être effectuées le jour de la manifestation, sous réserve de places encore disponibles et selon les modalités définies par l'organisation.

Les inscriptions seront clôturées dès que le nombre maximal de participants autorisés sera atteint.

## 4-1 : Droits d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription et transmission des justificatifs nécessaires.

Les tarifs envisagés sont les suivants :

- **La Boucle Bleue – 10 km : 25 €**
- **La Boucle Rose – 5 km : 20 €**
- **La Boucle des Pitchounes : gratuite**

Un tee-shirt sera offert aux participants de la Boucle Bleue et de la Boucle Rose.

**Garantie individuelle annulation :** sous réserve de la disponibilité de cette option sur la plateforme Chronosports, chaque participant pourra souscrire une assurance individuelle annulation au moment de son inscription en ligne. Cette option devra être souscrite avant la validation de la commande et ne pourra plus être ajoutée par la suite.

Les conditions de remboursement seront celles définies par l'assureur. Cette assurance annulation ne sera pas transférable sur une prochaine édition.

## 4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers sans autorisation préalable de l'organisateur est strictement interdit.

Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être exclu de l'épreuve et voir sa responsabilité engagée en cas d'accident.

## 4-3 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive.

Le remplacement d'un participant est possible jusqu'à trois jours avant la manifestation, soit le jeudi 8 avril 2027, sous réserve de l'autorisation préalable de l'organisateur et de la communication des informations concernant le remplaçant ainsi que des justificatifs nécessaires à sa participation.

En cas de non-participation à l'épreuve, pour quelque motif que ce soit, le participant inscrit ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais engagés, sauf disposition légale applicable ou souscription d'une assurance annulation couvrant le motif invoqué.

## 4-4 : Retrait et port des dossards

Le retrait des dossards sera possible :

- Les vendredi 9 et samedi 10 avril 2027 : running conseil Ollioules.
- Le dimanche 11 avril 2027, jour de la manifestation : devant la mairie de Sanary sur Mer.

Le port du dossard, bien visible sur la poitrine, non plié et non masqué, est obligatoire tout au long de l'épreuve.

# Article 5 : Sécurité et assistance médicale

La sécurité des participants sera assurée par l'organisation, en coordination avec les services compétents de la Ville de Sanary-sur-Mer.

Des signaleurs bénévoles seront présents aux différents points stratégiques des parcours.

L'organisateur mettra en place un dispositif de secours adapté à la manifestation, conformément à la réglementation en vigueur, afin d'assurer la sécurité et l'assistance médicale des participants.

**Pour toute urgence, le numéro de téléphone de l'organisation à joindre est le : 07.59.52.79.19.**

Les blessés ou malades seront pris en charge par les équipes de secours.

Chaque participant a l'obligation de porter assistance à un concurrent victime d'un accident, d'alerter les secours et, si nécessaire, de rester auprès de lui jusqu'à leur arrivée.

Les participants devront impérativement respecter les consignes données par les organisateurs, les signaleurs, les forces de l'ordre et les équipes de secours.

# Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

L'association Sanary Running dispose d'une assurance responsabilité civile dans le cadre de son affiliation à la Fédération Française d'Athlétisme. La couverture de la manifestation sera vérifiée auprès de l'assureur.

Les participants licenciés bénéficient des garanties associées à leur licence, selon les conditions de leur contrat d'assurance.

Il est recommandé aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels leur participation peut les exposer.

Chaque participant s'engage à prendre le départ dans un état de santé et de préparation physique compatible avec l'épreuve choisie.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages résultant d'une faute personnelle du participant, sans préjudice de ses propres obligations légales.

L’organisation ne pourra être tenue responsable des vols, pertes ou dégradations des effets personnels des participants, sauf responsabilité légalement établie.

Tout participant s’engage à respecter l’environnement, les espaces publics, les autres participants, les bénévoles et les riverains.

Tout abandon de déchets en dehors des zones prévues à cet effet, comportement dangereux ou non-respect des consignes de sécurité pourra entraîner la disqualification du participant.

# Article 7 : Chronométrage

Le chronométrage de la Boucle Bleue sera assuré par la société Chronosports au moyen de puces électroniques intégrées aux dossards.

Tout participant porteur d’une puce ne correspondant pas à son identité pourra être exclu de l’épreuve.

Les participants devront respecter l’intégralité du parcours balisé et franchir les éventuels points de contrôle mis en place par l’organisation.

La Boucle Rose et la Boucle des Pitchounes ne feront l’objet d’aucun chronométrage officiel.

# Article 8 : Récompenses

## 8-1 : La Boucle Bleue

Seront récompensés :

- Les trois premières femmes au classement général (scratch).
- Les trois premiers hommes au classement général (scratch).
- La première femme et le premier homme de chaque catégorie d’âge représentée.

Les récompenses ne sont pas cumulables.

Chaque participant se verra remettre un tee-shirt de la manifestation.

Les résultats de la course seront disponibles sur le site internet www.chronosports.fr.

## 8-2 : La Boucle Rose

La Boucle Rose étant une épreuve non chronométrée, aucun classement officiel ne sera établi.

Chaque participant se verra remettre un tee-shirt de la manifestation.

## 8-3 : La Boucle des Pitchounes

Les modalités de récompense des enfants seront définies par l’organisation.

# Article 9 : Matériel obligatoire

Les participants devront être munis de chaussures adaptées à la pratique de la course à pied ou de la marche ainsi que d'une tenue sportive adaptée aux conditions météorologiques.

Le port du dossard est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.

Il est recommandé aux participants de prévoir une réserve d'eau individuelle et une protection adaptée en cas de pluie, de vent ou de fortes températures.

Les participants à la Boucle des Pitchounes devront également être équipés de chaussures et de vêtements adaptés à la pratique sportive.

# Article 10 : Droit à l'image

Dans le cadre de la manifestation, des photographies et des vidéos pourront être réalisées par l'organisation ou ses partenaires autorisés.

Ces images pourront être utilisées sur les différents supports de communication de Sanary Running, notamment son site internet, ses réseaux sociaux et les documents promotionnels relatifs à la manifestation.

Les participants pourront faire connaître leur opposition à l'utilisation de leur image auprès de l'organisation.

Pour les participants mineurs, l'autorisation du représentant légal sera recueillie pour les utilisations nécessitant son consentement.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions lors de son inscription.

# Article 11 : Barrière horaire

Afin de garantir la sécurité des participants et de permettre la réouverture des voies de circulation, l'organisation pourra mettre en place des barrières horaires.

Les participants devront respecter les délais impartis et les consignes des signaleurs.

Tout participant dépassant le temps maximal autorisé pourra être invité à interrompre son épreuve.

Les horaires limites de passage et de fin d'épreuve seront communiqués avant la manifestation.

# Article 12 : Ravitaillements

Des points de ravitaillement seront mis à disposition des participants.

- **La Boucle Bleue – 10 km :** ravitaillement à l'arrivée.
- **La Boucle Rose – 5 km :** ravitaillement à l'arrivée.
- **La Boucle des Pitchounes :** ravitaillement à l'arrivée.

Les participants sont invités à respecter les zones de propreté prévues par l'organisation et à ne jeter aucun déchet sur les parcours.

# Article 13 : Abandon

Tout abandon devra être immédiatement signalé à un signaleur, à un membre de l'organisation ou au directeur de course.

Le participant devra, dans la mesure du possible, rejoindre un point sécurisé et suivre les consignes données par l'organisation.

**Numéro du directeur de course : Estelle Fornalik – 07.59.52.79.19.**

# Article 14 : Annulation

En cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables, de décision administrative, de circonstances susceptibles de mettre en danger la sécurité des participants ou de tout autre motif indépendant de sa volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires, de reporter ou d'annuler tout ou partie des épreuves, ou d'y mettre fin à tout instant.

Les modalités éventuelles de remboursement ou de report des inscriptions seront déterminées en fonction des circonstances, des frais engagés et des dispositions légales applicables.

L'inscription à l'une des épreuves implique l'acceptation du présent règlement.

**L'association Sanary Running**